

INSURED ▲ HOME

VOTRE MULTIRISQUE HABITATION







INSURED ▲ HOME propose toutes les garanties essentielles pour couvrir l'ensemble de vos biens, que vous soyez locataire, colocataire, en copropriété ou en maison :

SOUSCRIVEZ EN LIGNE ET OBTENEZ VOTRE ATTESTATION IMMÉDIATEMENT !



Locataires, ne prenez aucun risque avec votre logement, protégez-le dès maintenant !

► QUELS SONT LES AVANTAGES D'INSURED HOME ?

-  Offre claire et complète dès le départ : Pas d'options supplémentaires pour une assurance plus simple.
-  Gestion dédiée : Votre gestionnaire répond à toutes vos interrogations.
-  Attestation immédiate : Souscrivez et obtenez une attestation MRH pour votre bien.
-  Valorisez votre service en offrant une assurance pour les biens de vos propriétaires ou locataires

► 2 OFFRES POUR PLUS DE LIBERTÉ !

LA FORMULE BASIC

GARANTIE DOMMAGES AUX BIENS



Incendie, explosion, implosion, enfumage



Attentat et acte de terrorisme



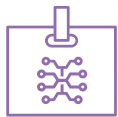
Dégâts des eaux, gel



Évènement climatique



Catastrophe naturelle



Catastrophe technologique

GARANTIE RESPONSABILITÉ CIVILE



Responsabilité civile risques locatifs



Responsabilité civile privée



LA FORMULE COMFORT

LES MÊMES GARANTIES QUE LA FORMULE BASIC

AVEC EN +



Vol, vandalisme et émeute



Bris de glace



Dompage électrique

► PRÉSENTATION DU CONTRAT

Notre contrat Multirisques Habitation Locataire couvre les locaux loués à usage d'habitation dont le souscripteur est le locataire ainsi que ses biens. Le locataire ainsi que les personnes résidant habituellement au foyer de l'assuré sont couverts au titre de la responsabilité civile.

NOS ASSURÉS :

Les locataires, personnes physiques



LES BIENS ASSURÉS :

- **Biens immobiliers**

- * Appartement en copropriété ou maison individuelle
- * à usage d'habitation principale
- * ses dépendances (d'une surface maximum de 50m²) situées sur le lieu d'assurance

- **Contenu**

- * Biens mobiliers à usage non professionnel appartenant au locataire et les embellissements qu'il a effectués



► L'ÉTENDUE DE NOS GARANTIES



Couverture des objets incluse dont les objets de valeur

- Biens d'une valeur maximum de **4 000 €**
- Les objets de valeur sont les biens d'une valeur supérieure à **400 €** et sont garantis dans la limite du plafond de **4 000 €**



Couverture des capitaux mobiliers variable selon le nombre de pièces

- Première pièce : **8 000 €**
- Chaque pièce additionnelle : **3 000 €**



Limite et franchise

- Limite contractuelle de garantie par sinistre (tous préjudices confondus dont mobilier et immobilier) : **1 000 000 €**
- Franchise : **290 €**
- Franchise : **500 €** pour les garanties responsabilité civile privée, pour les appareils nomades, informatiques, multimédia, téléphonie et Hifi

